

[Curatelle, tutelle : la gestion des biens](#) [1]

Préparer l'avenir de son enfant handicapé implique, au-delà de l'organisation de son projet de vie et des aspects patrimoniaux, de s'interroger sur son degré d'autonomie. Mon enfant pourra-t-il gérer ses biens et réaliser les actes de la vie civile seul ? Devra-t-il être représenté, assisté, contrôlé ? Par Camille de Soras, conseillère en gestion de patrimoine et courtier en assurances spécialisée dans le handicap (ABC Vie).

[En savoir plus](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/curatelle-tutelle-la-gestion-des-biens>

[2] <http://fmh-association.org/curatelle-tutelle-consequences-gestion-biens/>